

DIRECTIVES:

- 1. Veuillez écrire EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.
- 2. La partie 1 doit être remplie par le patient.
- 3. La partie 2 doit être remplie par le médecin.
- 4. Le patient assume les frais exigés pour remplir le présent formulaire.

Assurance maladies graves – Rapport confidentiel du médecin Surdité

POUR NOUS PERMETTRE D'ÉVALUER LA DEMANDE DE RÈGLEMENT DE VOTRE PATIENT,

	PRIMORDIAL DE RÉPONDRE À TOUTI 1 : Autorisation du patient	ES LES QUESTIONS AU COMPLET.	N° de police				
lom (en caractères d'imprimerie)			Date de naissance (jour, mois, année)				
Adresse	(numéro, rue, ville, province, code postal)		N° de téléphone (y compris l'indicatif régional)				
Par la pr demande	résente, j'autorise la divulgation par moi e de règlement, Y COMPRIS LES RAPP	n médecin à mon assureur de tout renseignement qu'il ORTS DE CONSULTATION.	possède sur moi à l'égard de la présente				
Signature du patient			Date (jour, mois, année)				
Partie	e 2 : Rapport du médecin						
1.	a) Quand votre patient vous a-t-il consulté pour la première fois à l'égard de troubles auditifs ou de troubles connexes?						
	Date (jour, mois, année)						
	b) Depuis combien de temps est-il votre patient?						
2.	À quelle date votre patient a-t-il présenté des symptômes de déficit auditif, ou en a-t-il pris conscience, pour la première fois? Veuillez préciser.						
	Date (jour, mois, année)						
3.	a) Quel est le seuil auditif de chaque oreille?						
	b) Veuillez préciser la date du premier audiogramme ayant permis d'établir ces seuils auditifs. Date (jour, mois, année)						
	Veuillez fournir une copie de l'audiogramme, s'il est disponible.						
	c) Veuillez fournir le nom et l'adresse de l'otorhinolaryngologiste consulté :						
	Nom de l'otorhinolaryngologiste	Adresse (numéro, rue, ville, province, code postal)	N° de téléphone (y compris l'indicatif régional) —				
4.	a) Quelle est la cause de la perte auditive?						
	b) Cette perte auditive est-elle permanente?						
	c) Existe-t-il un traitement qui pourrait améliorer la capacité auditive de votre patient?						

	Nom du médecin ou de l'hôpital	Adresse (numéro, rue, ville, province, code postal)	Du (jour, mois, année)	Au (jour, mois, année)		
6.	Veuillez fournir tout autre renseignement pouvant être utile à l'évaluation de la demande de règlement de votre patient.					
Veuille	ez fournir une copie de	tout rapport de spécialiste	et de tout rappo	rt d'hôpital.		
Nom du n	nédecin traitant (en caractères d'imprimerie)	Spécialit	é N° de t	éléphone (y compris l'indicatif régional)		
Adresse (r	numéro, rue, ville, province, code postal)					
Signature			Date (id	our, mois, année)		
-						
Retourne	z à : La Compagnie d'Assurance d		1			
	Assurance maladies graves,	unité S3				
	330 avenue University Toronto ON M5G 1R8					
	Téléphone : 1 866 907-2395					
	Télécopieur : 416 552-6557					

Veuillez fournir le nom et l'adresse des autres médecins que votre patient a consultés ou des hôpitaux où il a été admis à l'égard de troubles

auditifs ou de troubles connexes :

AUTORISATIONS ET DÉCLARATIONS:

J'ai lu et compris la section intitulée « Protection de vos renseignements personnels », et j'en accepte le contenu.

J'autorise:

 la Canada Vie, tout fournisseur de soins de santé, le gestionnaire de régime, toute compagnie d'assurance ou de réassurance, les administrateurs des programmes d'État ou de tout autre programme d'avantages sociaux, toute organisation ou tout fournisseur de services travaillant avec la Canada Vie ou avec ceux précités à échanger les renseignements personnels nécessaires, au besoin, afin de déterminer mon admissibilité à la protection et d'administrer le régime.

Je confirme qu'une photocopie ou une copie électronique de la présente section Autorisations et déclarations est aussi valide que l'original.

J'atteste que les renseignements donnés sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets.

Signature du patient	Date	

Protection de vos renseignements personnels

À La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, nous reconnaissons et nous respectons l'importance de la protection de la vie privée. Lorsque vous présentez une demande d'adhésion, nous constituons un dossier confidentiel contenant vos renseignements personnels qui est conservé dans les bureaux de la Canada Vie ou dans ceux d'une organisation autorisée par cette dernière. Vous détenez certains droits d'accès et de rectification à l'égard des renseignements personnels dans votre dossier, et pouvez les exercer en présentant une demande écrite à la Canada Vie. La Canada Vie peut avoir recours à des fournisseurs de services situés au Canada ou à l'étranger. Nous limitons l'accès aux renseignements personnels de votre dossier aux membres du personnel de la Canada Vie ou aux personnes autorisées par cette dernière qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches, aux personnes à qui vous avez accordé un droit d'accès et aux personnes autorisées en vertu de la loi. Vos renseignements personnels pourraient être divulgués aux personnes autorisées en vertu des lois applicables au Canada ou à l'étranger. Les renseignements personnels que nous recueillons sont utilisés pour déterminer votre admissibilité à la protection et pour administrer le régime collectif, y compris aux fins des enquêtes sur les demandes de règlement et de l'évaluation de celles-ci, ainsi que pour la constitution et la tenue de dossiers visant notre relation d'affaires. Pour obtenir un exemplaire de nos Normes de confidentialité ou si vous avez des questions sur nos politiques et pratiques en matière de renseignements personnels (y compris en ce qui a trait aux fournisseurs de services), écrivez au chef de la conformité de la Canada Vie ou consultez le site www.lacanadavie.com.

AVIS CONCERNANT LE MIB, INC.

Avis important

Vos renseignements personnels seront traités confidentiellement. Cependant, La Canada Vie ou l'un de ses réassureurs peuvent adresser un bref rapport à ce sujet au MIB, Inc., organisme sans but lucratif coordonnant l'éhange de renseignements entre les compagnies d'assurance-vie qui en sont membres. Lorsque vous présentez une demande d'assurance-vie ou d'assurance-maladie à une autre compagnie membre du MIB oui que vous présentez une demande de règlement à une telle compagnie, Le MIB transmet à cette dernière, sur demande, les renseignements contenus dans votre dossier.

La Canada Vie ou l'un de ses réassureurs peuvent aussi transmettre des renseignements de votre dossier à toute autre compagnie d'assurance-vie à qui vous avez soumis une proposition d'assurance-vie ou d'assurance-maladie, ou une demande de règlement. Cependant, la compagnie ne révélera, ni à une autre compagnie, ni au MIB, la décision prise quant à votre demande d'assurance actuelle.

Si vous souhaitez consulter les renseignements à votre dossier ou demander à ce qu'ils soient rectifiés, veuillez communiquer avec le MIB :

Bureau 501 330 avenue University Toronto ON M5G 1R7 Téléphone 416 597-0590